

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2671

présenté par
Mme Cristol

ARTICLE 12

À la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« avec assistance ou représentation relative à la personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.